



Obligation de prendre une mutuelle

Par **vero77**, le **15/09/2009** à **13:39**

Bonjour,

Voilà : depuis 8 ans que je travaille dans un centre de rééducation. On m'envoie une lettre recommandée pour me signaler qu'à partir du 1er octobre la mutuelle du centre entrera en vigueur et sera évidemment obligatoire. Moi, j'en ai une très bien depuis 20 ans. Alors, est-ce légal et est-ce que je suis obligée de prendre la leur ?

Merci pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **15/09/2009** à **18:34**

Bonjour,

Si c'est dans le cadre de l'application des conventions collectives, la réponse est OUI, vous ne pouvez pas passer au travers.

Par **vero77**, le **15/09/2009** à **20:14**

c la convention 51 ,mais je trouve degoutant qu'on m'oblige a prendre leur mutuelle alors que la mienne est meilleure puis comme ça du jour au lendemain, j'ai rien signé, bref je comprend pas....

Par **Marion2**, le **15/09/2009** à **21:49**

Bonsoir,

Malheureusement, vous n'êtes pas la seule dans ce cas là Il est vrai que je ne trouve pas normal du tout qu'une mutuelle soit imposée par l'entreprise. Qu'elle soit proposée OK, mais non imposée.

Vous n'avez pas le choix, ou vous résiliez votre mutuelle actuelle ou vous la gardez mais tout en réglant également la mutuelle de l'entreprise.

Cordialement.

Par **vero77**, le **16/09/2009** à **11:46**

bonjour

merci infiniment pour m'avoir répondu aussi vite.